



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU SOCCER À 11

Toutes les parties seront jouées en conformité avec les règlements de la FIFA, les règlements de la F.S.Q. et par les modifications suivantes des règles du jeu et règlements de la Ligue.

Un match perdu par défaut entraîne un score de 3-0 (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante) et un point perdu au classement (-1).

Un match perdu par forfait entraîne un score de 5-0 (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante) et quatre points perdus au classement (-4).

Tout match perdu par forfait entraîne la disqualification de l'équipe fautive des séries de la coupe (playoffs).

### C11-1 RESPONSABILITÉS DES ENTRAÎNEURS

- a) Les entraîneurs doivent agir de façon responsable (FIFA loi 5).
- b) Les entraîneurs des deux équipes sont responsables de la sécurité de tous les joueurs, entraîneurs, spectateurs, arbitres, assistants-arbitres et ce avant, pendant et après la partie.
- c) Tous les entraîneurs doivent travailler en vue de devenir un «Entraîneur-Animateur certifié».
- d) Tous les entraîneurs doivent montrer leur carte de certification P.N.C.E. au moment de l'enregistrement en vue d'obtenir leur passeport d'entraîneur.
- e) Au minimum, un des entraîneurs parmi le personnel de l'équipe, doit posséder une certification minimale de P.N.C.E. pour le niveau correspondant ci-dessous:

U11 et plus

Entraîneur-animateur Enfant et Jeune- divisions « A »

Entraîneur-animateur Enfant, Jeune et Senior– divisions « AA »

D.E.P. – U13AA obligatoire

\* Veuillez noter que le cours Niveau 1 théorique (partie A) est obligatoire pour tout entraîneur "AA"

La certification doit être obtenue avant le 15 juillet sinon la participation de l'équipe aux séries de la coupe sera retirée.

- f) Tous les entraîneurs doivent assister à la réunion annuelle des entraîneurs – ceci n'est pas une option. Le comité de la ligue juvénile se réserve le droit de sanctionner les clubs et/ou les entraîneurs qui ne participent pas.
- g) Tous les entraîneurs doivent assister au séminaire annuel des entraîneurs de la région du Lac St-Louis.
- h) Les entraîneurs doivent présenter les passeports validés de la F.S.Q. pour tous les joueurs et entraîneurs ainsi que la feuille de match officielle CLAIREMENT IMPRIMÉE et LISIBLEMENT complétée (pas d'étiquettes) et SIGNÉE à l'arbitre pour vérification au moins 15 minutes avant le coup d'envoi mais pas plus tard que l'heure prévue au calendrier. Le match doit commencer au plus tard 15 minutes après l'heure prévue au calendrier (voir C11-1 n).
- i) Tous les joueurs réserves doivent posséder un passeport régional. Le manque de se conformer entraînera un match perdu par défaut par un score de 3-0 et une amende de \$25 sera imposée.
- j) Une fois qu'un match a commencé, tout entraîneur ou officiel de club qui retire son équipe ou qui refuse de continuer sa participation au match perdra son match par un forfait de 5-0 (ou le pointage demeure tel quel – le meilleur avantage pour l'équipe gagnante), quatre points seront retirés du classement (-4) et une amende de \$150 sera imposée.



## RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



- k) L'entraîneur doit s'assurer que *les membres de l'équipe absents soient biffés de la feuille de match* et que le résultat, le(s) compteur(s), avertissement(s) et expulsion(s) sont correctement inscrits sur la feuille de match avant de reprendre possession de ses passeports et de sa copie de feuille de match officielle de la Ligue. Toute intention de protêt doit être notée immédiatement sur la feuille de match après la partie. Il est de la responsabilité de l'entraîneur de récupérer ses passeports et feuille de match à la fin de la partie. Les feuilles de match doivent être complétées entièrement, SIGNATURE de l'entraîneur, date, le nom de l'équipe, la catégorie, le numéro du match, les noms complets des joueurs, des entraîneurs, des moniteurs avec leur numéro de passeport ainsi que toutes autres informations requises (ex. joueurs réserves (« R »), suspensions, etc....) En cas contraire, une amende de **\$25** sera imposée. Aucune addition ou modification ne sera permise par le personnel des équipes sur la feuille de match après le début de la partie.
- l) Une amende de \$150 sera imposée sur l'équipe visiteuse n'ayant pas ses chandails de couleur alternative. Le match sera remis au calendrier si l'arbitre considère le match non jouable.
- m) Les entraîneurs doivent transférer uniquement l'information de sa feuille de match au système PTS dans les 36 (trente-six) heures suivant la fin du match. Le fait de ne pas s'y conformer résultera en une amende de **\$10**.
- n) Sauf en cas de circonstances exceptionnelles, et avec l'assentiment de l'arbitre, la feuille de match officielle de la Ligue Juvénile ainsi que les passeports doivent être présentés à l'officiel pas moins de quinze (15) minutes après l'heure prévue au calendrier. L'impossibilité de se plier à ce règlement résultera en un match perdu par défaut **3-0** et une amende de **\$75** sera imposée. Le match ne sera pas joué.
- o) Il demeure la responsabilité de l'entraîneur de l'équipe receveuse de fournir une enveloppe pré-timbrée à l'arbitre qui doit envoyer les feuilles de match au statisticien de la ligue dans les 7 (sept) jours suivant la partie. Le non-respect de ce délai résultera en une amende de **\$25**.
- p) Le résultat des matchs joués ainsi que le classement des équipes sont disponibles sur la page Internet ([www.tsisports.ca/soccer/ligue](http://www.tsisports.ca/soccer/ligue)) Si un entraîneur croit qu'un pointage affiché est incorrect, un délai de dix (10) jours depuis la date du match est accordé à l'entraîneur pour formuler une demande de révision. Toute demande de révision doit être faite par écrit (ou par courriel) par le représentant du club. Sur demande des copies claires et lisibles des feuilles du match doivent être envoyés au statisticien de la Ligue et/ou le coordonnateur aux compétitions. Aucune modification ne pourra être apportée au pointage et/ou au classement après ledit délai de dix (10) jours.
- q) Il est interdit aux entraîneurs et aux spectateurs de se trouver derrière la ligne des buts ou de courir le long des lignes de touche du côté des entraîneurs. Les spectateurs doivent prendre place sur le côté du terrain opposé à celui des équipes (au moins 2 mètres de la ligne de touche) et cela en tout temps. Les joueurs les entraîneurs doivent demeurer à l'intérieur de la surface technique. Les substitutions de joueurs doivent s'effectuer à la ligne médiane, 1 mètre de la ligne de touche.
- r) Les entraîneurs doivent s'assurer qu'aucun de leurs parents et spectateurs entrent sur le terrain de jeu. Toute effraction à ce règlement résultera en un match perdu 3-0 par l'équipe prise en défaut. Les équipes peuvent recevoir des mesures disciplinaires supplémentaires par le Comité de discipline de la ligue juvénile et/ou régional.
- s) En tout temps, seuls les membres (c.a.) identifiés du LSL, les arbitres, le personnel et les joueurs enregistrés peuvent être présents sur le terrain de jeu et le long des lignes de touche du côté des équipes. Un maximum de trois (3) entraîneurs/gérant/physio et un maximum de 18 joueurs sont permis à l'intérieur de la surface technique. Ils doivent tous être inscrits sur la feuille de match. SEULEMENT dans le cas d'une blessure nécessitant l'aide d'un parent ou d'une personne de premiers soins, l'arbitre peut autoriser la présence d'une telle personne à l'intérieur de la surface technique durant le temps où des soins médicaux sont nécessaires. L'impossibilité de se plier à ce règlement résultera en un match perdu **3-0** par l'équipe prise en défaut.
- t) Les entraîneurs ont la responsabilité d'enregistrer sur la feuille de match officielle de la Ligue, dans la section suspensions, les suspensions purgées.
- u) Les entraîneurs ont la responsabilité de s'assurer que tous les joueurs participant à la partie ont été cochés sur la feuille de match par l'arbitre. Tout nom n'ayant pas été biffé sera considéré comme ayant participé au match. Tous les autres noms doivent être rayés avant le début de la deuxième demie. Seuls les membres du personnel peuvent arrivés pendant la deuxième demie.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



- v) En tout temps (avant, pendant et après le match), il est interdit de fumer à l'intérieur de la surface technique. L'impossibilité de se plier à ce règlement résultera à des sanctions additionnelles imposées par le Comité de la ligue juvénile.
- w) Aucune boisson alcoolisée ni aucune drogues ne sont permis à l'intérieur de la surface technique. Toute effraction à ce règlement résultera en des sanctions imposées par le Comité de discipline de la ligue juvénile et/ou le Comité régional.
- x) Les entraîneurs n'essayeront pas d'influencer indûment les décisions de l'arbitre. Des mesures disciplinaires peuvent être prises par le comité de ligue juvénile.

## C11-2 RETARD DES ÉQUIPES

- a) Si une équipe ne peut se présenter après 15 (quinze) minutes de l'heure fixée du coup d'envoi, sans les exigences minimales de huit (8) joueurs et/ou un (1) entraîneur, le match sera perdu par défaut en faveur de l'équipe adverse par le compte de **3-0**.
- b) Les retards exceptionnels sont notés sous la section C11-3.

## C11-3 ÉQUIPE ABSENTE

- a) Une équipe qui ne peut se présenter pour un match doit en avvertir l'équipe adverse, le statisticien de la ligue et le coordonnateur aux compétitions au moins cinq (5) jours ouvrables, avant la date prévue au calendrier. Le match sera décerné à l'équipe opposée par le compte de **3-0**. Une équipe absente à deux (2) reprises se verra imposé d'une amende de **\$300**.
- b) Dans le cas d'une absence sans préavis de cinq (5) jours ouvrables, l'équipe fautive perd le match par le compte de **5-0**, quatre points sont retirés du classement (-4), une amende de **\$250** est immédiatement imposée et sa participation aux séries de la coupe est retirée.
- c) Une équipe incapable de se présenter pour une partie demandant un déplacement vers les frontières normales de la région du Lac St-Louis ou à l'extérieur des frontières normales de la région du Lac St-Louis perd le match par forfait **5-0**, se voit imposer une amende de \$500, quatre points sont retirés du classement (-4) et sa participation aux séries de la coupe est retirée.
- d) Toute circonstance exceptionnelle peut être adressée au comité de la ligue juvénile.

## C11-4 MATCHS VALIDES ET FORFAITS

- a) Une équipe présentant moins de huit (8) joueurs enregistrés compétitifs avec passeports physiques sur le terrain ou utilisant un joueur sous suspension ou inéligible ou sans passeport ou ayant un entraîneur suspendu présent à l'intérieur de la surface technique ou inscrit sur la feuille de match perdra la partie par défaut. La victoire sera accordée à l'équipe opposée par le compte de **3-0**.
- b) Un match est déclaré forfait si une équipe fait jouer plus de cinq (5) joueurs réserves dont quatre (4) mutés « M ». La victoire est accordée à l'équipe adverse par le compte de **5-0**.
- c) La durée de la partie est celle fixée par la F.S.Q., comme suit :

U11 - U12	2 demies égales de 30 minutes
U13 - U14	2 demies égales de 35 minutes
U15 - U16	2 demies égales de 40 minutes
U17 - U18	2 demies égales de 45 minutes

- i. Pas de surtemps ne sera joué lors des parties de la saison régulière.
- d) La partie sera jugée valide lorsque le temps suivant aura été joué :

U11 - U12	45 minutes des 60 minutes de la partie
U13 - U14	53 minutes des 70 minutes de la partie
U15 - U16	60 minutes des 80 minutes de la partie
U17 - U18	68 minutes des 90 minutes de la partie

- e) Si pour toute raison autre que la température un arbitre arrête un match avant la fin des durées mentionnées ci-haut, le Comité de la Ligue Juvénile, sur réception du rapport de l'arbitre, jugera de la validité du match.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



- f) Dans le cas où les circonstances ne permettraient pas la pleine tenue d'un match, et lorsque l'arbitre est informé de ce fait avant que la partie ne commence, l'arbitre a le pouvoir de raccourcir chaque demie pour autant qu'elles restent égales et que la partie conserve une durée suffisante pour être légale. Dans une telle situation, les entraîneurs des deux équipes doivent être informés des raisons de cette décision ainsi que de la nouvelle durée des demies. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle.
- g) Dans le cas où deux (2) demies inégales ont été jouées et ce pour des raisons autres que C11-4 (f), mais à l'intérieur des temps réglementaires pour que la partie soit officialisée, le résultat final sera valide. L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle.
- h) Dans le cas où l'arbitre doit mettre fin à la première demie avant le temps réglementaire, l'arbitre, après avoir avisé les deux entraîneurs de sa décision, doit :
- Jouer le temps manquant avant le début de la mi-temps, en redémarrant avec un ballon au pied 'drop ball' d'où était la position du ballon lors de l'arrêt, soit du centre du terrain.
  - Jouer la deuxième demie d'une durée égale au temps de la première demie pourvu que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité de la partie.
  - Jouer la deuxième demie d'une durée normale pourvu que le temps total joué soit en conformité avec le temps officiel minimum, requis pour la validité de la partie.
  - Les entraîneurs ne peuvent en aucun cas tenter d'influencer excessivement la décision de l'arbitre
  - L'arbitre est tenu de rapporter cette irrégularité par écrit sur la feuille de match officielle.

N.B. Toute interruption au progrès normal d'une partie ou un refus de débiter une partie peut être considérée comme un retrait.

## C11-5 CLASSEMENT DE LA LIGUE

- a) Les points sont accordés de la façon suivante:
- 3 points pour une victoire
  - 1 point pour une partie nulle
  - 0 point pour une défaite
  - -1 (moins 1) point pour un match perdu par défaut
  - -4 (moins 4) points pour un match perdu par forfait
- b) Le classement se fait par l'addition des points remportés ou enlevés tel que prévu à l'art. C11-5a.
- c) En cas d'égalité en fin de saison, le classement final sera établi de la façon suivante:
- Le classement obtenu à partir des matchs entre les deux (2) équipes.
  - La plus grande différence entre les buts marqués et buts concédés dans les matchs joués entre les équipes ex aequo (sur le même rang).
  - Le goal average : le plus grand quotient obtenu en divisant le nombre de buts marqués par le nombre de buts concédés.
  - L'équipe ayant marqué le plus de buts aura priorité.
- d) Les champions et l'équipe en 2<sup>ème</sup> place dans la saison, dans chaque division recevront un maximum de 22 trophées, plaques ou médailles aux finales de Coupe en septembre.
- e) Tout match perdu par forfait entraîne la disqualification de l'équipe aux matchs de la coupe juvénile et aux matchs de la coupe Saputo AA.

## C11-6 PÉRIODE DE REFROIDISSEMENT

- a) L'arbitre peut, sans préavis, retirer un joueur du terrain de jeu pour une période de temps de dix (10) minutes si sa conduite ou son jeu le nécessite. Le joueur retiré peut être remplacé sur le terrain de jeu par un autre joueur éligible. L'arbitre a le pouvoir discrétionnaire de donner ou non un avertissement à ce joueur.
- b) Les entraîneurs des équipes hôtes et visiteuses doivent immédiatement être avisés de toute action entreprise par l'arbitre conformément avec les clauses de ce règlement. Aucun recours n'est possible quant à la décision de l'arbitre.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPÉTITION - REV. 2007-11-08)



## C11-7 ENREGISTREMENT DE JOUEUR (référence à A-6 Règlements de Club)

- a) L'enregistrement des joueurs s'effectuera conformément aux règles de fonctionnement (section 1) de la F.S.Q. ou selon les modifications apportées par la Région du Lac St-Louis.
- b) Au dernier vendredi avant le début de la saison, la liste de joueurs doit être enregistrée sur PTS au minimum de 14 joueurs par équipe. En plus, chaque équipe doit avoir un entraîneur régional affilié avec passeport régional, détenteur du minimum de certification requise par la FSQ. Un maximum de vingt (25) joueurs inscrits avec un passeport régional compétitif pour le soccer à 11. Les joueurs enregistrés avec un passeport régional Local doivent être clairement indiqués.
- c) Tout joueur réserve doit avoir en sa possession un passeport régional. Le manquement de se conformer au règlement résultera en un match perdu par défaut **3-0** et une amende de **\$25**.
- d) Les joueurs réserves doivent être indiqués sur la feuille de match dans la colonne réserve « R ».

## C11-8 NOMBRES DE JOUEURS

Un maximum de dix-huit (18) joueurs, avec passeport et en uniforme de club, peuvent être inscrits sur la feuille de match ou participer à une partie. Aucun autre joueur n'est permis sur la surface technique. Manquer de s'y conformer résultera en un match perdu par défaut **3-0**.

## C11-9 TERRAIN DE JEU ET ÉQUIPEMENTS

- a) TERRAIN DE JEU: Les Clubs doivent s'assurer que leurs terrains sont sécuritaires et que l'on peut y jouer en tout temps. Les arbitres et les entraîneurs sont dans l'obligation d'indiquer tout non-respect de l'article C7-9 a) sur la feuille de match. Aucune autre plainte ne sera acceptée si non indiqué sur la feuille de match. Tout club en faute se verra imposer une amende de **\$25** s'il y a un manque aux points suivants :
  - Tous les terrains doivent être adéquatement lignés, doivent avoir deux (2) bancs de joueurs sur un même côté du terrain mais du côté opposé des spectateurs et comprendre des filets aux deux extrémités du terrain.
  - Tous les buts doivent être munis de filets en bonne condition. Les filets doivent être sans trous de plus de 15 cm x 15 cm (6 po x 6 po). Les filets doivent être bien faufiletés aux buts sur tous les côtés et ils doivent être ancrés par terre à une distance d'au moins 1 m (3 pi 3 po) derrière la ligne de but. Tous les buts doivent être ancrés et sécurisés ou sanctionnés (approuvés) pour usage sur terrains artificiels.
  - Les drapeaux de coin doivent avoir une hauteur minimale de 5 pieds (1.5 mètres). Les matchs peuvent être joués si les drapeaux n'y sont pas présents mais le club se verra imposer une amende.
  - Les arbitres et les entraîneurs sont dans l'obligation d'indiquer tout non-respect de l'article C11-9 a) sur la feuille de match. Aucune autre plainte ne sera acceptée si non indiqué sur la feuille de match. Tout club en faute se verra imposer une amende de **\$25**.
  - Il est dans l'obligation du club receveur d'aviser son arrondissement/ville de tout manque au terrain. Ce même club doit aviser le coordonnateur aux compétitions de tout risque à la sécurité des athlètes causé par les conditions de terrains inadéquates ainsi que tous changements au calendrier que ces conditions peuvent entraîner.
  - Un protêt sur la condition des terrains n'est pas recevable.
- b) LE BALLON
  - U11 - U13 : Ballon Format no.4, Circonférence de 25-26 pouces (62-65 cm)  
Poids 12-14 onces (330-390 gm)
  - U14-U18: Ballon Format no.5, Circonférence de 27-28 pouces (68-71 cm)  
Poids 14-16 onces (397-453 gm)



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



La pression doit être 9-10.5 livres par pouce carré. Les ballons non piqués, vulcanisés, sont interdits. LES ENTRAÎNEURS DOIVENT S'ASSURER QUE LES BALLONS DE MATCH SOIENT GONFLÉS CONVENABLEMENT. L'entraîneur de l'équipe hôte a la responsabilité de fournir deux (2) ballons officiels de la ligue pour le match. Le ballon doit être prêt à être utilisé et répondre aux normes et conditions appropriées. Si un tel ballon n'est pas disponible, l'arbitre peut s'enquérir auprès de l'entraîneur de l'équipe visiteuse ou utiliser tout autre ballon en bon état et répondant aux spécifications ci-haut mentionnées.

c) JOUEURS:

- i) Tous les joueurs doivent porter l'uniforme de club complet (chandail, shorts, bas) et de la même couleur tel qu'enregistré par leur club (tel que stipulé par la loi 4 de FIFA).
- ii) Les gardiens doivent porter un maillot de couleur distincte des autres joueurs et de l'arbitre et peuvent porter des shorts ou des pantalons. Les shorts, pantalons et bas peuvent être d'une couleur différente que celles de l'équipe. Si un gardien est remplacé et veut jouer sur le terrain, il/elle doit appliquer le règlement C11-9 c)i) ci-dessus.
- iii) Le maillot doit être porté à l'intérieur du short en tout temps, et ce, aussi pour le gardien de but. Le chandail doit être numéroté (numéro différent) au dos de celui-ci (dimension de 6" minimum). Les manches doivent être déroulées.
- iv) Aucun échange de numéro (maillot) n'est permis sans l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs ne sont en aucun temps autorisés à retirer leur maillot sur le terrain de jeu ou au banc des joueurs.
- v) Les protège-tibias sont obligatoires conformément aux règlements de la FIFA et doivent être recouvert en tout temps.
- vi) Les couvre-chefs approuvés par la FIFA peuvent être portés.
- vii) Aucun bijou ou objets dangereux peut être porté.
- viii) Le port de lunettes à lentilles de prescription *et le port d'une prothèse auditive* est permis.

## C11-10 RÈGLES DU JEU

- a) Lors d'un coup de pied de coin ou d'un coup franc, aucun joueur de l'équipe adverse ne doit être à moins de 9.15 mètres du ballon. L'arbitre doit s'assurer que la distance est respectée.
- b) Lors d'un coup de pied de but, les joueurs de l'équipe adverse doivent être à l'extérieur de la surface de réparation et à au moins 9.15 mètres du ballon jusqu'à ce qu'il soit botté en jeu. L'arbitre doit s'assurer que la distance est respectée.
- c) Fautes et Inconduites (Les règles de FIFA s'appliquent pour tous les coups francs directs et indirects)
  - i. Si une infraction MAJEURE est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe défendante, un COUP DE PIED DE RÉPARATION sera accordé à l'équipe attaquante.
  - ii. Si une infraction MAJEURE est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe attaquante, un COUP FRANC DIRECT sera accordé à l'équipe défendante. Le ballon sera placé à l'endroit de l'infraction, sauf si l'infraction a été commise dans la surface de but, alors le ballon sera placé à n'importe quel endroit à l'intérieur de la surface de but.
  - iii. Si une infraction MINEURE est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe défendante, un COUP FRANC INDIRECT sera accordé à l'équipe attaquante. Le ballon sera placé à l'endroit de l'infraction sauf si l'infraction a été commise dans la surface de but, alors le coup franc indirect accordé dans la surface de but doit être exécuté de la ligne de la surface de but qui est parallèle à la ligne de but, et ce au point le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.
  - iv. Si une infraction MINEURE est commise à l'intérieur de la surface de réparation par l'équipe attaquante, un COUP FRANC INDIRECT à l'endroit de l'infraction sera accordé à l'équipe défendante. Sauf si la faute a été commise dans la surface de but, alors le ballon sera placé à n'importe quel endroit à l'intérieur de la surface de but.
- d) Lors d'une reprise de jeu par l'entremise d'une balle au sol à l'intérieur de la surface de réparation, l'arbitre mettra le ballon au jeu sur la ligne de réparation parallèle à la ligne des buts, au point le plus rapproché de l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'interruption du jeu.
- e) Le règlement du hors-jeu s'applique au soccer à 11.
- f) La règle de la passe arrière au gardien (pass-back) est applicable à toutes les parties de soccer-à-11, cette règle s'applique seulement en cas de passe délibérée faite avec le pied ou une rentrée en touche (throw-in) effectuée par un coéquipier.



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPÉTITION - REV. 2007-11-08)



- g) Une seule tentative sera allouée à un joueur lors de la rentrée en touche.
- h) **SUJET À AUTORISATION DE L'ARBITRE**, un nombre illimité de substitution peut être effectuée aux occasions suivantes :
  - Après un but
  - Avant un coup de pied de but
  - À la mi temps
  - Lorsque le jeu est interrompu pour cause de blessure (seul le joueur blessé peut être remplacé)
  - ***U11 et U12 SEULEMENT***: Aux rentrées en touche (la substitution peut être faite par l'équipe en possession du ballon et **seulement** si cette équipe effectue des substitutions l'équipe adverse peut faire de même.)
- i) Dans l'éventualité d'une blessure nécessitant un arrêt de jeu et l'intervention sur le terrain d'un membre du personnel de l'équipe, le joueur blessé doit quitter le terrain, ou en être retiré, à l'exception du gardien de but. L'arbitre a la responsabilité de la sécurité de tout joueur sur le terrain. Le joueur blessé pourra être immédiatement remplacé par un autre joueur et être autorisé à revenir à la prochaine substitution. (Voir article C11-10 h). L'arbitre a la décision finale quant à savoir si le gardien de but peut rester après avoir été blessé. À cause de l'importance de son rôle, il est alloué un temps raisonnable au gardien de but pour qu'il puisse reprendre ses esprits. Tout joueur ayant une blessure qui saigne (incluant le gardien de but) doit quitter le terrain.

## C11-11 REPORT DE PARTIES

- a) Si une partie doit être remise à cause de la mauvaise température ou de la mauvaise condition du terrain, le représentant du club doit immédiatement informer le statisticien de la ligue et le coordonnateur aux compétitions. Les entraîneurs doivent mettre tout en œuvre pour aviser l'équipe adverse le plus tôt possible.
- b) Si un terrain est fermé par la ville/arrondissement, le représentant de Club Lac St-Louis doit immédiatement aviser le coordonnateur aux compétitions et l'assignataire des arbitres du club des détails par téléphone et courriel. Ensuite, le coordonnateur aux compétitions va aviser les entraîneurs impliqués et le statisticien de la ligue.
- c) Si une partie est annulée par l'arbitre, ce dernier doit immédiatement informer l'assignataire des arbitres du club. L'assignataire des arbitres du club va aviser le statisticien de la ligue et le coordonnateur aux compétitions.
- d) Une fois que l'horaire officiel est publié, les parties peuvent être remises seulement pour une compétition de la coupe provinciale, pour les tournois et/ou autres compétitions impliquant des joueurs sur les équipes de Sélection régionale, pour toute activité scolaire officielle non prévue au calendrier ou un événement religieux, et SEULEMENT si 4 joueurs ou plus ou 2 joueurs et un gardien de but sont absents. Les requêtes doivent être soumises au président de la Ligue juvénile et le coordonnateur aux compétitions accompagnées de documents officiels à l'appui, et ce pas moins de cinq (5) jours ouvrables avant la partie. (N.B. une lettre signée à l'entête de l'école, l'église, du temple ou de la synagogue...etc...sont des exemples de documents OFFICIELS à l'appui.)
- e) A l'intérieur des sept (7) jours suivant l'annonce d'une partie remise, il est de la responsabilité du club receveur de proposer 3 dates au coordonnateur aux compétitions. Ce dernier va confirmer la date la plus appropriée selon l'horaire existant tout en respectant les disponibilités des terrains et les dates bloquées par les équipes. Le coordonnateur aux compétitions va informer les clubs impliqués, l'assignataire d'arbitres du club et le statisticien de la ligue. Les parties doivent être jouées aux nouvelles dates prévues sauf si C7-11 d) s'applique.
- f) Aucune partie ne sera remise la fin de semaine selon l'horaire normale, SAUF si les deux entraîneurs sont consultés et acceptent.
- g) *Aucun match impliquant des équipes juvéniles et exigeant un déplacement de cent kilomètres et plus ne doit avoir lieu du dimanche soir au jeudi durant la période scolaire. Des exceptions peuvent être accordées par le comité de la ligue juvénile (FSQ art. 40.15).*

## C11-12 ARBITRES

Le Comité de la Ligue Juvénile du Lac St-Louis assigne et rémunère des arbitres qualifiés pour le soccer-à-11.



## RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



- a) Les arbitres doivent compléter et envoyer un rapport officiel au Comité de discipline Régional s'il survient une expulsion ou un problème grave au cours d'une partie.
- b) Si l'arbitre ne se présente pas, le match sera joué sauf si C11-2, C11-3, ou C11-4 s'appliquent.
- c) Si l'arbitre désigné ne se présente pas:

### **U-11 à U-15 M & F, classe « A »**

- a) Les entraîneurs doivent assumer la responsabilité d'arbitrer la partie. Chacun des entraîneurs arbitre la moitié du match, l'entraîneur de l'équipe receveuse arbitrant la première demie.
- b) Les entraîneurs doivent vérifier les joueurs de l'équipe adverse ainsi que les passeports des joueurs et entraîneurs. Chaque entraîneur doit signer la feuille de match de l'autre équipe en précisant l'absence de l'arbitre, et ce, avant le début de la partie.
- c) Un adulte désigné ou un arbitre substitut peut être désigné avec l'accord des deux entraîneurs et ceux-ci doivent inscrire leur assentiment sur la feuille de match avant le début de la partie.
- d) L'entraîneur de l'équipe receveuse a la responsabilité de s'assurer que les feuilles de match sont adéquatement remplies et postées au statisticien de la Ligue dans un délai de 48 heures.
- e) Aucune modification ou addition ne peuvent être effectuée après la séparation et distribution des feuilles officielles de match aux entraîneurs. Aucun protêt ne pourra être autorisé pour les dits matchs.
- f) Tous les cartons jaunes ou rouges émis durant la partie seront valides. Un rapport doit être soumis à l'Administrateur régional dans un délai de 48 heures.
- g) Les équipes refusant de suivre cette procédure :
  - ii. Doivent indiquer leur désaccord sur la feuille de match qui doit être envoyé au statisticien de la Ligue dans le délai requis.
  - iii. Une amende de **\$100** sera imposée.
  - iv. Résultera en un match perdu **3-0**.

### **U-11 à U18 M & F, classe « AA » + U16 à 18 M & F, classe « A »**

- d) Si l'arbitre désigné ne se présente pas dans un délai de 15 minutes du début prévu d'un match U11 à U18 « AA » et U16 à U18 « A » le match doit être remis. Le comité de la ligue juvénile reportera le match tel que prescrit dans les règlements de report de match.

### **C11-13 COULEURS DES CLUBS (Se référer à A-4 sous règlement de Club)**

- a) Au moment de l'enregistrement, toutes les équipes déclarent leurs couleurs de club pour les chandails, shorts et bas.
- b) Toutes les équipes doit apporter à chaque partie des chandails d'une couleur alternative.
- c) Les chandails doivent être numérotés
  - i. Les chiffres doivent être au moins 6 po de haut, dans le dos.
  - ii. Les chiffres doivent être clairs et lisibles.
  - iii. Chaque chandail porté par les membres de l'équipe durant une partie doit avoir un numéro unique.
- d) L'équipe hôte doit porter ses couleurs officielles *sinon une amende de \$150 sera imposée.*
- e) En cas de conflit, l'équipe visiteuse doit changer de couleur.
- f) Il y aura une amende de **\$150** si l'équipe visiteuse n'a pas de couleur alternative et l'arbitre doit annuler la partie. Le match sera remis au calendrier si l'arbitre juge le match non-jouable.

### **C11-14 SANCTIONS AUTOMATIQUES PAR LA LIGUE**

- a) Toute suspension doit être purgée avec l'équipe officielle dont joueur en est un membre permanent. *Un joueur réserve récréatif « L » qui reçoit 2 avertissements dans une même partie ou est expulsé doit purger sa suspension avec l'équipe qui l'a invité.*



## RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



- b) Toute suspension d'un entraîneur doit être purgée avec l'équipe avec laquelle l'expulsion a été notée. L'entraîneur est suspendu de TOUTE ACTIVITÉS de la ligue juvénile pour toute la durée de la suspension. Il n'est pas nécessaire de montrer une carte à un entraîneur pour que l'expulsion soit officielle.
- c) Lorsqu'un joueur accumule deux (2) avertissements dans une même partie, il/elle est automatiquement suspendu pour la prochaine partie. Une amende de \$20 s'applique (art. DC-9). Des sanctions additionnelles peuvent être appliquées si l'expulsion est le résultat d'une mauvaise conduite. (Ces deux avertissements ne s'appliquent pas aux règles C11-14 c, d & e).
- d) Lorsqu'un joueur, un entraîneur ou gérant est expulsé de la partie (carton rouge) il/elle est automatiquement suspendu pour la prochaine partie. Une amende de \$20 s'applique (art. DC-9). Un deuxième carton rouge pendant la même saison entraîne une suspension de trois (3) matchs (FSQ art. 40.42). Des sanctions additionnelles peuvent être appliquées si l'expulsion est le résultat d'une mauvaise conduite.
- e) Tout joueur qui accumule un total de quatre (4) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour la prochaine partie.
- f) Tout joueur qui accumule deux (2) autres (un total de 6) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour les deux (2) prochaines parties.
- g) Tout joueur qui accumule deux (2) autres (un total de 8) avertissements dans la saison se voit automatiquement suspendu pour les trois (3) prochaines parties.
- h) Une amende de **\$50.** sera imposée à toute équipe recevant quatre (4) avertissements et/ou expulsions ou plus dans un même match. Une équipe recevant huit (8) avertissements et/ou expulsions ou plus lors de trois (3) matchs consécutifs devra verser une amende additionnelle de **\$100.**
- i) Les suspensions demeurent en vigueur jusqu'à ce que le joueur et/ou l'entraîneur aient son nom et numéro de passeport clairement indiqué sur les feuilles de match subséquentes lors de multiple parties de suspension, inscrite comme purgeant une suspension. Les suspensions se poursuivent à la prochaine compétition de la Ligue Juvénile. Exemple :
- Été à la Coupe
  - Été et/ou Coupe à l'hiver
  - Été et/ou Coupe à l'été suivant
  - L'hiver de la présente année à l'été suivant
- j) Les mesures disciplinaires additionnelles suivront les directives de discipline régionale.
- k) Le Comité de la Ligue Juvénile ou le Comité de discipline régional peut décider que le club dirigeant d'un joueur, entraîneur, parent, spectateur, équipe ou membre officiel qui enfreint les règlements ayant été trouvé coupable d'une violation majeure des règlements aura l'obligation de fournir un bon de comportement de mille dollars (1000,00 \$) pour le reste de la saison et la saison subséquente.
- I. Le bon doit être émis à la date spécifiée autrement toutes équipes impliquées dans des parties sanctionnées par la région, déclarera forfait pour tout classement et toutes parties subséquentes de la saison courante, et sera exclus des parties de la Coupe pour cette saison.
  - II. Si le bon n'est pas émis à la date spécifiée, le club sera placé en mauvaise position.
  - III. Si le bon n'est pas émis, le Club sera interdit de toute participation additionnelle dans des compétitions jusqu'à l'émission du bon.
  - IV. Le bon sera retourné à la fin de la saison suivante s'il n'y a pas d'effraction majeure aux règlements et ce à n'importe quel niveau.
  - V. Le bon de garantie sera confisqué s'il y a une autre effraction majeure aux règlements, et ce à n'importe quel niveau, par un joueur, un entraîneur, un parent, un spectateur, une équipe ou un membre officiel du club. Le Comité de la Ligue Juvénile, le Comité de discipline régional ou le Conseil régional peut imposer des amendes supplémentaires, des restrictions ou des sanctions ou le club peut être placé en mauvaise position. Un autre bon de comportement de mille dollars (1000,00\$) doit être soumis dans la semaine qui suit l'avis officiel de la confiscation du bon.

### C11-15 MOUVEMENT DE JOUEURS (Se référer au règlement de Club sous A-7)



# RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



- a) D'une équipe à une autre à l'intérieur d'un même Club.
- i. Un joueur sera autorisé à jouer dans une catégorie, une classe ou une division supérieure à la sienne. Aucun joueur n'est autorisé à jouer dans une catégorie inférieure à laquelle il/elle est enregistré.
  - ii. Le mouvement de joueurs entre équipes d'un même club évoluant dans la même division n'est pas permis.
  - iii. Un joueur enregistré avec une équipe régionale compétitive peut jouer un nombre illimité de matchs avec une équipe éligible de division/groupe d'âge supérieur à la sienne (FSQ art. 40.37) Un nombre illimité de réserves peuvent être utilisés.
  - iv. Utilisation des joueurs (FSQ art. 35.9) :
    - a) U14AAA exclusivement :
      1. Dans le respect des catégories d'âges imposées par la FSQ, un club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.
      2. Pour descendre d'une classe de compétition, un joueur doit attendre un délai de sept (7) jours à partir de son dernier match (AAA → AA).
      3. Un joueur ne peut participer dans un même championnat à plus de six (6) matchs pour une équipe de classe inférieure.
      4. Chaque équipe jouant au soccer à 11 doit inscrire un minimum de quatorze (14) joueurs et un maximum de vingt-cinq (25) joueurs.
      5. Le nombre de joueurs venant d'une classe de compétition supérieure qui peut être utilisé dans un championnat, pour la durée de la saison, est de six (6).
      6. Dans un même match, il ne peut y avoir que deux (2) joueurs ou moins venant d'une classe supérieure.
    - b) U14AA – U15AA – U16AA – U17AA exclusivement :
      1. un joueur peut descendre d'une classe (AA → A) mais doit monter de catégorie (U14AA → U15A; U15AA → U16A; U16AA → U17A; U17AA → U18A).
      2. un joueur ne peut jouer plus de six (6) matchs avec une équipe de classe inférieure dans un même championnat.
      3. Le nombre maximum de joueurs provenant d'une classe supérieure est de cinq (5).
  - v. Tous les joueurs désignés compétitifs doivent être liés à une équipe (J- sur PTS-ligue). Les listes de joueurs sont fixées au 15 juillet. Seules les NOUVELLES affiliations seront permises comme rajouts à l'équipe après cette date.
  - vi. À défaut de se conformer aux règlements C7-15a (i-v), il en résultera une amende de **\$25** et l'équipe fautive perdra le match par forfait au compte de **5-0 (quatre points seront déduits au classement)**. Toute récidive de la part d'une même équipe sera soumise au Comité de la Ligue juvénile et l'équipe sera passible de sanctions supplémentaires.
- b) Club à Club
- i. Les équipes participantes de la Ligue juvénile du Lac St-Louis doivent être constituées uniquement de joueurs enregistrés avec ce même club la saison estivale précédente.



## RÈGLEMENTS SOCCER À 11 (C11)

(COMPETITION - REV. 2007-11-08)



- ii. À l'intérieur de l'ARS Lac St-Louis *exclusivement*, les frais de préformation pour un joueur qui envisage un changement de club ne seront pas chargés.
- iii. U14 et moins : un club peut recevoir un maximum de quatre (4) joueurs libérés d'un autre club par catégorie d'âge « AA » et « A » par année. Ces joueurs seront identifiés comme joueurs mutés « M ». De ces quatre (4) joueurs, seulement deux (2) peuvent provenir d'un même club.
- iv. U15 et plus:
  - a. Les équipes « AA » peuvent recevoir un maximum de quatre(4) joueurs libérés d'un autre club par année. Ces joueurs seront identifiés comme joueurs mutés « M ». De ces quatre (4) joueurs, seulement deux (2) peuvent provenir d'un même club.
  - b. Les équipes « A » peuvent recevoir un nombre illimité de joueurs libérés d'un autre club par années. Ces joueurs seront identifiés comme joueurs mutés « M ».

### C11-16 RESPONSABILITÉS DES ARBITRES

S'il vous plait veuillez vous référer au Règlement de Club section A-10.